

Ordre du jour :

1. Actualités

2. Temps d'échange / débat

- Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire
- Révision des statuts : état d'avancement

3. Programme d'actions

- Soutien aux projets éducatifs Coups de pousse 2023-2024
- Actions anticipées 2024 :
 - ✓ Natura 2000 et ENS : demande de subventions pour l'année 2024
 - ✓ Coup de pousse gamme de mobilier urbain en bois de châtaignier
 - ✓ Communication touristique 2024

3. Fonctionnement

- Débat d'orientations budgétaires 2024
- Ouverture par anticipation des crédits en investissement pour l'exercice 2024
- Demande d'affectation du premier acompte de la participation statutaire de la Région pour l'année 2024

4. Dates et points divers





Information importante:

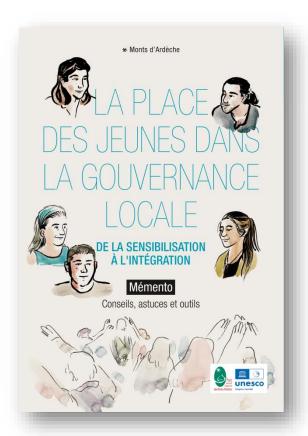
dématérialisation des invitations et des dossiers pour les prochains comités syndicaux sauf demande expresse d'envoi postal





Nouvelles éditions!









Pour les bulletins d'information communaux et intercommunaux



d'aides financières pour ré-ouvrir des vergers abandonnés, élaguer, greffer, planter, créer des pistes.

Camille Demené, chargée de mission au Parc: 04.75.36.38.63

Chambre d'Agriculture 04.75.20.28.00

20 ANS DE PROGRAMME EUROPEEN

Depuis 2002, le Parc porte des programmes LEADER. Cet acronyme signifie « Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ». C'est une initiative européenne dédiée au développement des territoires ruraux pour mobiliser les ressources locales et financer des projets innovants. Chiffres clés des 3 programmes européens Leader du territoire 2002/2023 :



OUROBOROS: ENTRE ART ET NATURE Dans le Parc des Monts d'Ardèche, la ligne de partage des eaux entre Atlan-

tique et Méditerranée est matérialisée par des oeuvres d'art. La dernière en date, installée en 2023 sur les hauteurs de Burzet, s'intitule Ouroboros, créature mythologique à la tête de serpent et qui représente ici le cycle

Cette oeuvre de l'artiste brésilien Henrique Oliveira, est installée à l'orée de la tourbière de la Verrerie qui

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche 50 rue Marie Sauzet 07380 JAUJAC accueil@pnrma.fr / 04 75 36 38 60 www.parc-monts-ardeche.fr



5 NOUVEAU GEOSITES et le GEOPARC UNESCO renouvelé pour 5 ans

En 2014, lors de la création du Géoparc des Monts d'Ardèche, 51 géosites portaient le label UNESCO, aujourd'hui ils sont 61! Voici les 5 nouveaux «géo-trésors» du

- > les grès du Trias à empreintes de Tauriers
- > le dyke basaltique du Rocher de Saint-Jean
- > les sources de Vals-les-Bains > la flore fossile du Monastier-sur-Gazeille
- > le village perché de Thines. Après l'accueil des évaluateurs et une

procédure de revalidation, les Monts d'Ardèche ont obtenu à nouveau le label GEOPARC UNESCO en 2023.

NOUVEAU FILM

L'eau à la source, tourbières des Monts d'Ardèche de Nicolas Van Ingen (12 min.) Le réalisateur a filmé les zones humides du Parc au plus près des droséras, des tritons mais aussi le grand paysage au delà de 1 000 mètres d'altitude. À voir sur la chaîne YouTube du Parc.

l'Ardèche des sources et volcans, le Bassin d'Aubenas et le Parc ont posé sept bornes à poinçon à retrouver au coeur des cratères ou sur les sommets des volcans. Le « Pass explorateur » est à récupérer dans les offices du tourisme pour gagner le badge bien mérité. Tout le jeu est entièrement gratuit.



Toute l'actu du PARC

LES PIEDS DANS LE PARC, une chronique à écouter sur les radios locales et en podcast sur le site internet du Parc. S'abonner gratuitement : > à la newsletter du Parc www.parc-monts-ardeche.fr

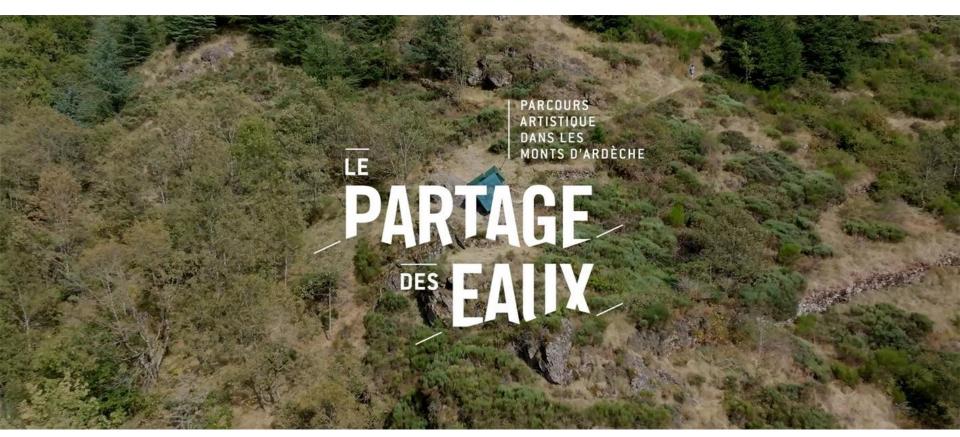
> Journal du Parc 2 fois par an Suivre le Parc sur les réseaux sociaux Facebook @parcdesmontsdardeche Instagram@parc_monts_ardeche







Nouvelle vidéo!











Et également un reportage de 6 min TF1 au JT de 20h sur LE PARTAGE DES EAUX



Castanea vibration le doc >





La fréquentation touristique >



Accueillir les futurs médecins >





Manger autrement >

Les projections d'« Empreinte vivante, le patrimoine industriel en Ardèche »

PROJECTIONS EN PARTENARIAT AVEC LES AMIS DU PARC

2023 : projections réalisées

- 29 avril : Meyras / 90 spectateurs
- 8 septembre : Chazeaux / 70 spectateurs
- 15 septembre : Saint Martin de Valamas / 80 spectateurs
- 16 octobre : Vogüé / 25 spectateurs du réseau d'hébergeurs Ardèche Accueil Patrimoine

2024 : projections prévues

- En avril : Vernoux, Désaignes et Cros de Géorand
- Saint Julien d'Intres

Délégués, n'hésitez pas à solliciter Roland COURT des Amis du Parc pour organiser une projection sur votre commune





Les temps forts de l'automne en images







Les Castagnades









Les Castagnades









Les Castagnades









Dday Doctors Discovered Ardèche à Vesseaux









DIFFUSION DES PANNEAUX GEOPARC







LES MONTS DE DEMAIN

Rencontre avec Marc-André SELOSSE Samedi 9 décembre Aubenas





Noël des ateliers passerelles 20 décembre 2023



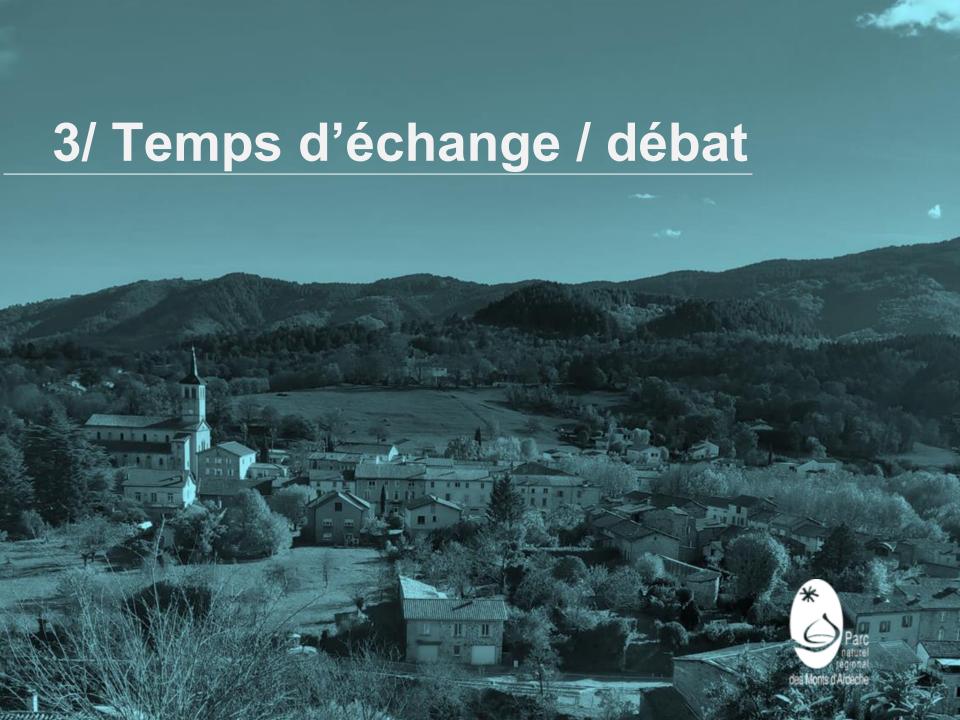


Echange élus-jeunes : Prochaines journées découverte des métiers avec la Mission Locale

- 20/12/23, 10h-16h, Aubenas : Journée découverte des métiers de l'audiovisuel et des médias. (Maison de l'Image et l'association Rézonance, radio Info RC).
- 26/01/24,10h30-15h30, Chandolas : Journée sur les métiers d'art avec le Polinno. Ateliers avec les artisans d'art, découverte du Fablab et du musée numérique Micro-Folie.
- 24/04/24, (horaires à confirmer), Aubenas et Montpezat-sous-Bauzon : Journée sur l'agriculture et l'alimentation. Découverte du projet de glanage et conserverie solidaire La Popoterie le matin à Aubenas, visite de l'élevage caprin le Clos de Bonnaud l'après-midi avec un chantier pratique pour aider l'éleveuse.
- En cours de programmation : des journées thématiques sur le tourisme durable, les métiers de la pierre sèche, le service civique, les métiers de la restauration.

N'hésitez pas à contacter Mathilde Compagnon pour participer à l'un de ces temps d'échange avec les jeunes. mcompagnon@parc-monts-ardeche.fr



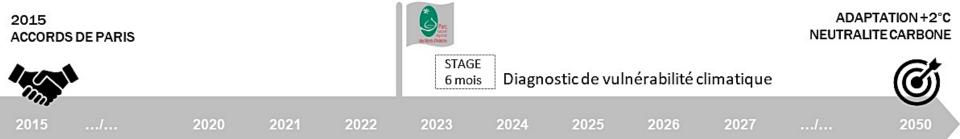


Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire



Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire

Juillet 2022 DELIBERATION PNRMA - Stratégie les Monts de demain



CHARTE II 2013-2028

> EVALUATION REVISION

CHARTE III 2029-2044

- Une trajectoire Parc engagée depuis des années, pour un développement durable du territoire
- 2020 : l'urgence écologique et climatique, un nouveau cadre pour notre action ?
- Une délibération du Parc en juillet 2022
- Des actions et projets en cours + intégration transversale dans nos programmes d'actions
- Horizon : révision de la prochaine Charte



Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire

STRATÉGIE « LES MONTS DE DEMAIN »

« Vers un territoire engagé, sobre et résilient en réponse à l'urgence écologique et climatique »

Une délibération votée à l'unanimité bureau du Parc en juillet 2022

- Prendre acte que l'urgence écologique et climatique n'est pas une option
- Poser un cadre pour prendre en compte, dès maintenant et à notre échelle, l'urgence écologique et climatique dans nos actions
- Avec deux lignes directrices, synergiques :

 - accompagner le territoire dans son adaptation aux changements en cours



Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire

Définir la vulnérabilité climatique du territoire



ou extrêmes du climat

Données MétéoFrance DRIAS



EXPOSITION -SENSIBILITE

Caractéristiques du territoire le rendant +/sensible à un aléa

Données géographiques, écologiques, sociologiques...



CAPACITES D'ADAPTATION

A faire face aux impacts : atténuer les effets négatifs, exploiter les opportunités

> Documents de planification, PPR Entretiens acteurs du territoire

VULNERABILITE CLIMATIQUE

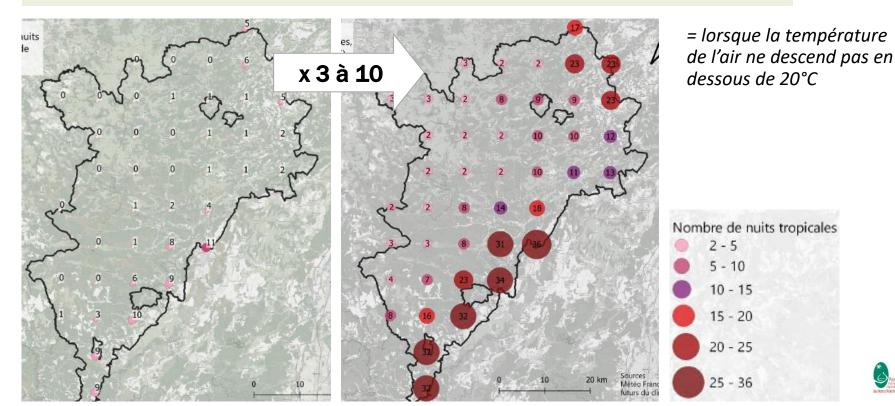
Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire

Evolutions de l'ALEA CLIMATIQUE

Réalisation de cartes pour une quinzaine d'indicateurs climatiques

- A partir des données MeteoFrance / DRIAS, les futurs du climat
- Horizon 2040-2070, selon 2 scénarios : tendanciel / réduction forte des émissions de GES

Exemple: Nombre annuel moyen de nuits tropicales





Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire

Le climat des Monts d'Ardèche change, ces changements vont s'amplifier





Augmentation globale des températures

Entre +1,8°C et +2,3°C en 2050 Plus marquée en été [+3°C au moins] Multiplication par 3 à 10 du nb de nuits tropicales Multiplication par 2 du nb de vagues de chaleur

Modification du régime pluviométrique

Modification de la saisonnalité des précipitations Accentuation des extrêmes : précipitations intenses, augmentation des périodes sans précipitations

Diminution de l'enneigement







Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire

Des risques accrus

- Des risques accrus, déjà observés ces dernières années
- Cartographie de ces risques sur notre territoire, à partir des données disponibles



Risque incendie +++

Inondations par crues torrentielles ++

Sécheresses ++

Retrait-gonflement des argiles +

Episodes climatiques extrêmes (orages, grêles, ...) +

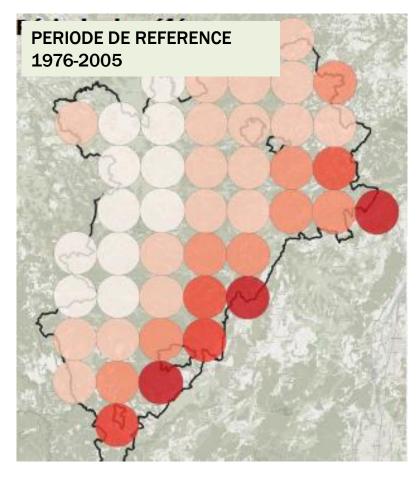
Mouvements de terrain?

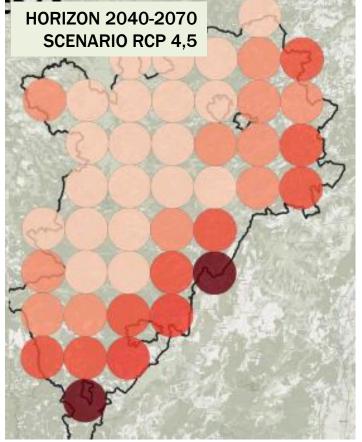


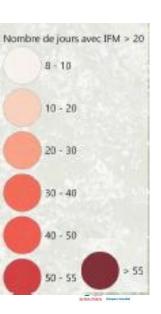
Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire

Exemple: Nombre de jours annuels avec un INDICE FORET METEO (IFM) > 20

Estimation du risque d'occurrence d'un feu de forêt, calculé à partir de composantes météorologiques



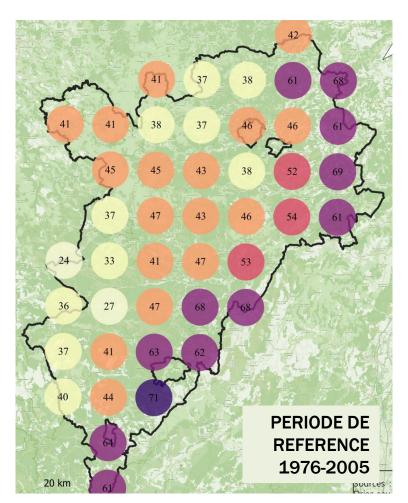


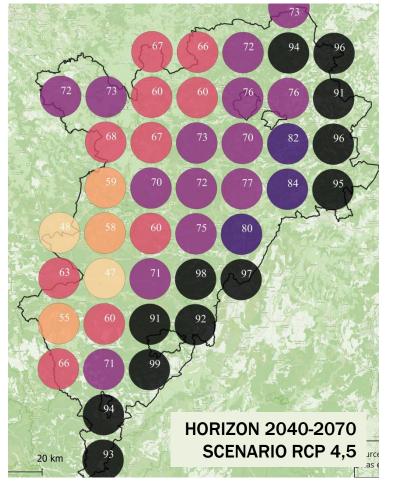


Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire

Exemple : Nombre annuel moyen de jours avec un sol sec

SWI > 0,4 Soil Wetness Index = état de la réserve en eau du sol, définie par des indicateurs climatiques

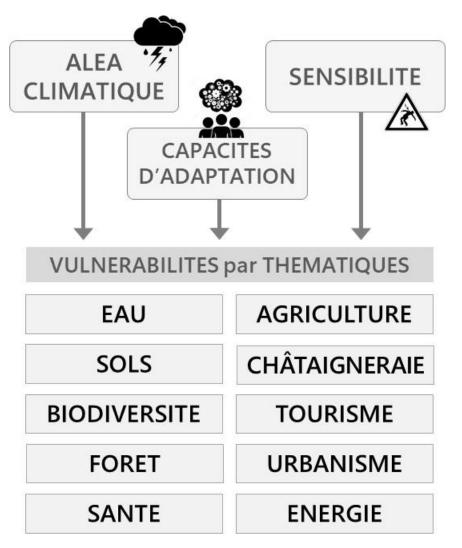






Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire

Augmentation de la vulnérabilité des écosystèmes et des activités humaines



- → 10 fiches de synthèses et d'enjeux sur la vulnérabilité climatique du territoire, par thématique
- → Une restitution aux partenaires en juillet
 2023 : espace d'échange, transversalité
- → Un diagnostic à synthétiser, vulgariser, partager et diffuser



Diagnostic de vulnérabilité climatique du territoire



Proposition : un atelier-délégués



Pour se former, et mieux maîtriser les enjeux : vulnérabilité climatique du territoire, stratégies d'adaptation, accompagnement du changement...



Pour valoriser ce diagnostic de vulnérabilité climatique,
 favoriser sa diffusion et son appropriation sur le territoire



 Pour contribuer à mettre en action la stratégie Parc, intégrant l'urgence écologique et climatique



Révision des statuts : état d'avancement

Présentation lors du dernier Comité syndical en septembre de la demande de la Région d'harmoniser sa position pour l'ensemble des 10 Parcs Naturels Régionaux d'Auvergne Rhône Alpes notamment pour répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

Pour le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche: enjeux d'équilibre financier car les contributions statutaires sont fixes depuis 2014



Pour rappel

Aujourd'hui Région et Département représentent 46,25% des voix et financent 80% des fonctions supports du Parc (équipe, locaux, frais généraux)

Les demandes de la Région portent sur :

- Mode d'élection de la Présidence et des instances décisionnelles à chaque élection Actuellement : après les seules élections municipales
- Gouvernance: Répartition des voix au sein du Comité syndical
 - → Volonté de la Région que les collèges Région et Départements représentent au moins 50% des voix

Actuellement : 46,25 % des voix

→ Volonté pour le collège Région de réduire le nombre de sièges afin de faciliter la participation

Actuellement : 9 élus régionaux

- Budget: Répartition des contributions au sein du Comité syndical
 - → que le collège Territoire participe au moins à 20 % du budget statutaire



Révision des statuts : état d'avancement

Réunion d'un groupe de travail composé d'élus délégués volontaires pour étudier des propositions de modification des statuts

Des rencontres avec les techniciens Région et Département ont eu lieu pour construire une proposition

A ce stade, nous sommes sur des hypothèses de travail, que nous souhaitons partager Des pistes se précisent même si elles ne sont pas encore abouties



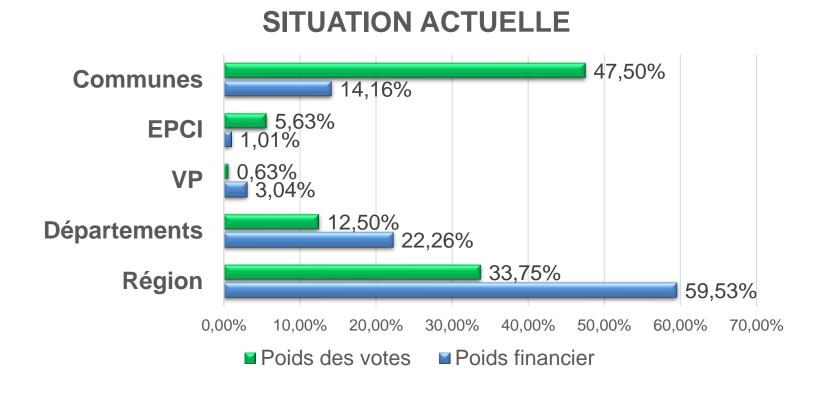
Révision des statuts : état d'avancement

En termes de composition du comité syndical, les hypothèses retenues:

- Les communes gardent 1 voix par commune, les EPCI 2
- Les % de voix des collèges Région et Départements atteignent 50%
- Une diminution du nombre de sièges pour les collègues Région (9->5) et Départements (20->10?) pour faciliter la présence des élus
- ► En conséquence, le nombre de voix par siège Région ou Département sera augmenté.
- ▶ Le poids relatif des collèges évolue pour se rapprocher de 50%-50% (actuellement 46%-54%)

Révision des statuts : état d'avancement

Le poids des collèges



Volonté de respecter l'équilibre actuel



Révision des statuts : état d'avancement

En termes de participation aux contributions statutaires: Suite à la demande d'augmenter le % de contribution de 18 à 20% du collège Territoire, plusieurs pistes :

- Pour le collège Territoire :
- Première augmentation depuis le début de la Charte en 2014
- Souhait d'une augmentation modérée des contributions
- Depuis 3 ans: dotation Biodiversité et aménités rurales pour une grande partie des communes de Parc Naturel Régional (dotation versée dans le cadre de la DGF) probablement en forte augmentation en 2024
- Au regard des enjeux financiers, se pose la question de faire évoluer également à la hausse les contributions des autres collèges

Révision des statuts : état d'avancement

Calendrier à venir :

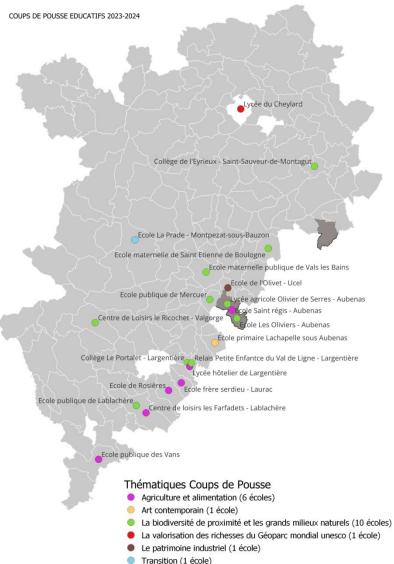
- Janvier: Travail à poursuivre en atelier Finances/ Gouvernance : ouvert aux personnes intéressées (inscription : oroskams@parc-monts-ardeche.fr)
- Formalisation d'un projet de Statuts modifiés, présenté en Comité syndical du 28 mars 2024,
- Chaque collectivité aura 3 mois pour donner un avis
- Début juillet ou septembre : un nouveau Comité syndical sera réuni pour délibérer sur le projet de modification des statuts au regard des avis produits





Soutien aux projets éducatifs - Coups de pousse 2023/2024

- Outil de soutien et d'accompagnement à destination des établissements éducatifs accueillant des enfants de la maternelle au lycée afin de les aider à mettre en œuvre des projets d'éducation au territoire
- Thèmes: agriculture et alimentation / biodiversité et milieux naturels / Géoparc mondial de l'Unesco / art contemporain et Partage des Eaux / patrimoine industriel
- AMI adressé en mars = 20 candidatures déposées en ligne
- Choix de retenir l'ensemble des candidatures (1 projet par établissement)
- Aide financière de 700 € à 1 250 € par projet pour un budget total de 22 440 € via des crédits régionaux
- => Proposition d'approuver les candidatures aux coups de pousse éducatifs 2023/2024



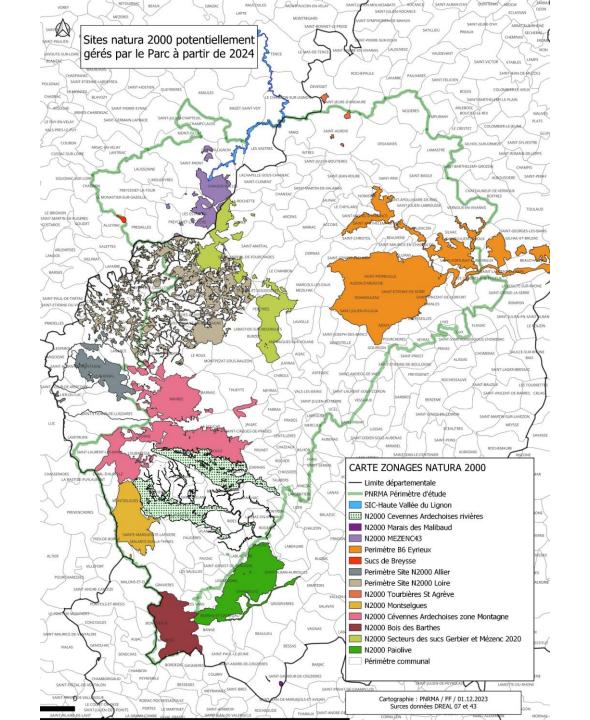
Actions anticipées Programme d'actions 2024



Natura 2000 : demande de subventions pour l'année 2024

- Rappel : adoption en Assemblée plénière de la Région les 29 et 30 juin 2023 d'une délibération précisant ses nouvelles orientations en matière de politique Natura 2000 (souhait que les PNR gèrent les 89 sites situés sur leur territoire de Parc)
- Délibération du Bureau Syndical du 17 octobre 2023 validant le principe, si la situation locale le permet, que le PNR soit candidat à l'animation et à la Présidence des 8 sites Natura 2000
- Nécessité de modifier cette délibération au regard des derniers échanges:
- Les sites pour lesquels le PNR se porte candidats sont (en plus des 4 sites déjà gérés)
 - ✓ Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzègues (Ardèche)
 - ✓ Plateau de Montselgues (Ardèche)
 - ✓ Landes et forets du Bois des Barthes (Ardèche)
 - ✓ Bois de Païolive (Ardèche)
 - ✓ Allier et affluents (Ardèche)
 - ✓ Loire et affluents (Ardèche)
 - ✓ Sucs de Breysse (Haute Loire)
 - ✓ Haute Vallée du Lignon (Haute Loire)







- Ouverture d'un appel à projets dédié au soutien de l'animation des sites
 Natura 2000 pour l'année 2024 (appel à projets commun FEADER-Région)
- Nécessité de solliciter les crédits pour l'année 2024 pour les 4 sites déjà gérés et les 8 sites pour lesquels le Parc est candidat
- Pour l'animation de ces 12 sites, le besoin de financement N200 estimé porte sur 4.05 ETP, (1,6 ETP actuellement) correspondant à une équipe d'animation Biodiversité-Natura 2000-ENS de 6 agents soit 5,6 ETP
- Une estimation financière de financement régional au titre de Natura 2000 de 250 000 €

Animation des sites	Natura 2000 4,05 ETP	ENS 1,55 ETP	Total 5,6 ETP
Vie du DOCOB	42 120 €		
Suivis ads	18 340 €	80 600 €	
Actions biodiversités	147 420 €	00 000 E	
Frais annexes	42 120 €		
Total	250 000 €	80 600 €	330 600 €



=> Proposition d'approuver :

- la candidature du PNR à l'animation et à la Présidence du site Natura 2000 « Marais des Agusas, montagnes de la Serre et d'Uzègues »
- les demandes de subventions auprès de la Région (crédits Etat FEADER) pour l'animation des 12 sites Natura 2000 pour l'année 2024
- la création de 3 postes de catégorie A grade attaché territorial à temps complet pour animer ces sites

Sous réserve que le Parc soit désigné structure animatrice des sites et des moyens financiers accordés

NB : 2 dossiers de demande de subventions seront présentés pour l'année 2024 à la Région (1 relevant du PDR Auvergne et 1 relevant du PDR Rhône-Alpes)



Espaces naturels sensibles – ENS : demande de subventions pour l'année 2024

- La sollicitation auprès du Département de l'Ardèche pour les financements des postes d'animation ENS doit être anticipée pour être effective au début de l'année 2024
- Au regard des évolutions en termes d'animation, nous proposons de présenter dans un premier temps les sites dont l'animation a été confiée au Parc
- 3 sites sont concernés, il est proposé pour chacun d'approuver le programme d'actions et le plan de financement pour 2024



ENS 2024 : Programme d'animation Boutières (Vallée de l'Eyrieux)

	Montant du projet		Crédits ENS	Autr finance	
Animation du site	55 837	TTC	19 000	36 837	N2000
Stage suivi Sonneur ventre jaune	5 000	TTC	2 500	2 500	Etat
Animations grand public	2 500	TTC	2 000	500	Région
Plan de gestion Secteur Champ de mars	30 000	TTC	16 500	13 500	Feder MC
TOTAL	93 337	TTC	40 000	53 337	



ENS 2024 : Programme d'animation Monts Gerbier et Mézenc

	Montant du projet		ENS	Autres financements	
Animation du site	40 000	TTC	25 000	15 000	N2000
Opération de médiation	10 000	TTC	8 000	2 000	DREAL
Animations grand public	2 500	TTC	2 000	500	Région
Sensibilisation des scolaires	2 000	TTC	2 000		
Etude restauration landes subalpines Gerbier	16 000	TTC	8 000	8 000	Région CVB
Etude avant travaux restauration mare du Grésier	10 000	TTC	2 000	8 000	Région CVB
Création d'une mare pédagogique Centre de Bonnefoi sous le Gerbier	5 000	TTC	3 000	2 000	Agence de l'eau
TOTAL	85 500		50 000	35 500	

ENS 2024: Programme d'animation Massif du Tanargue / Gorges de la Borne

	Montant du projet		ENS	Autres	financements
Animation du site	37 000	TTC	11 250	25 750	N2000
Actions dont : Animations grand public Bilans stationnels flore remarquable Etude préalable au plan de gestion et travaux de réouverture de milieux	22 900	TTC	8 750	14 150	Région Autofinance ment
TOTAL	59 900		20 000	39 900	



^{*} Sous réserve de validation en Comité de pilotage

=> Proposition d'approuver :

- Les programmes d'actions pour les 3 sites ENS pour l'année 2024
- Les demandes de subventions auprès du Département de l'Ardèche pour la gestion des 3 sites ENS



Coup de pousse gamme de mobilier « urbain » en bois de châtaignier





Bois de châtaignier local

Fabriqué dans le cadre d'un marché à clause sociale (travailleur handicapé ou en insertion)





















Tarifs mobilier

Ossature métallique	Cortene	Galvanisé
Assise basse seule	721	706
Assise haute seule	961	946
Table	1 538	1 338

Plafonds de commandes

- > une seule demande dans le cadre du coup de pousse 2024
- > Aide de la Région Auvergne Rhône Alpes s'élève à 50 % du coût de fabrication avec un plancher minimum de 1 000 euros HT de dépenses (soit 500 euros d'aides) et un plafond maximum de 8 000 euros HT de dépenses (soit 4 000 euros d'aides) par candidature
- > Le bénéficiaire prend à sa charge les 50 % restants du coût de fabrication, ainsi que l'intégralité des coûts afférents à la livraison et à la pose du mobilier.

A titre d'indication, le coût de la livraison effectuée par un prestataire s'établit en novembre 2023 à un maximum de 200 € TTC pour 5 unités (à adapter en fonction de la distance à parcourir entre le lieu de fabrication et le lieu de livraison).

Exemple : 1 table 4 bancs = coût 4 422 € / après subvention 2 211 €

=> Proposition d'approuver le coup de pousse gamme de mobilier urbain en bois de châtaignier et son plan de financement (60 000 € HT de dépenses comprenant 30 000 € de crédits Région et 30 000 € d'autofinancement des porteurs de projets)



Communication touristique 2024

- Poursuite de la stratégie de communication touristique
- Objectifs 2024 : rééditer la carte découverte, éditer un nouvel agenda, éditer de nouveaux dépliants de présentation de la Maison du Parc et de la Maison du Gerboul, participer au salon du randonneur, être présent sur les outils numériques avec l'offre de découverte du Parc et rééditer le guide « tout savoir » sur le Géoparc

=> Proposition d'approuver l'action présentée avec le plan de financement suivant :

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant TTC	%
Communication touristique 2024 (prestations)	12 000 €	Département 07	12 000 €	80 %
Animation Parc (temps agent)	3 000 €	Autofinancement Parc	3 000 €	20 %
Total Dépenses	15 000 €	Total Recettes	15 000 €	100 %





Débat d'orientations budgétaires 2024

Temps d'information et d'échange pour la construction budgétaire 2024



<u>Débat d'orientations budgétaires 2024</u> Rappel du contexte

- 2023, 10^{ième} année de la réalisation de la Charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche 2014-2029.
- 2023 est l'année de la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable dénommée M57.
- En 2021, une évaluation intermédiaire de la Charte et en 2022 l'édition du rapport de la Chambre régionale des comptes ont permis de mettre en avant des points forts mais aussi des points d'amélioration et de vigilance qui nous alertent notamment sur « l'effet ciseaux » de la partie statutaire du budget du Syndicat mixte (augmentation mécanique des frais fixes alors que les contributions statutaires, recettes règlementaires du syndicat mixte du Parc, demeurent figées).
- En 2022, 2023 et 2024, les augmentations du point d'indice des grilles indiciaires et du coût des matières premières et fournitures, entraînent des répercussions sur les résultats du Syndicat mixte et ce d'autant plus pour la construction budgétaire et son équilibre en 2024 et sur les prochaines années.

Débat d'orientations budgétaires 2024

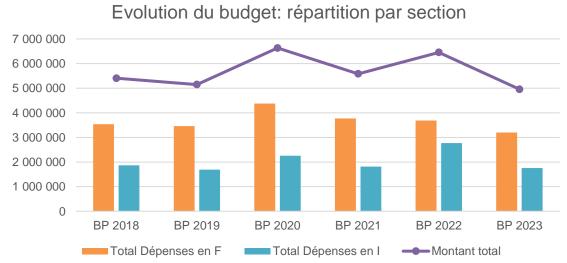
Une structure d'ingénierie et de projets

Depuis 2014, la section de fonctionnement représente 77% du Compte Administratif moyen.

Les dépenses de personnel représentent 46% des dépenses de la section de fonctionnement, elles sont couvertes à 74% par les contributions statutaires et la subvention de l'Etat, 26% par les subventions dans le cadre du programme d'actions.

Le programme d'actions représente 42% du Compte Administratif moyen, il couvre 36% de la section de fonctionnement et 66% de la section d'investissement

Effet levier : Pour 1 euro de contributions annuelles des communes, ce sont en moyenne depuis 2014, 17,03 euros réalisés





Débat d'orientations budgétaires 2024

En 2024: une équipe qui s'adapte en fonction des contraintes financières, des programmes qui évoluent et des actions menées

En janvier 2024, mise en place d'une nouvelle organisation de l'équipe technique.

Une équipe 26 agents en décembre 2023 et 25.72 ETP en moyenne sur l'année (en 2022, 31 agents et 26.12 ETP).

En 2024, les effectifs devraient être impactés par l'intégration de l'animation de nouveaux sites Natura 2000.

Dans la continuité de 2023, l'animation financée dans le cadre du programme d'actions porte sur la Reconquête de la Chataigneraie, les sites Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles, Leader, la Trame, une thèse Alimentation et deux emplois saisonniers pour l'accueil estival à la Maison du Parc.

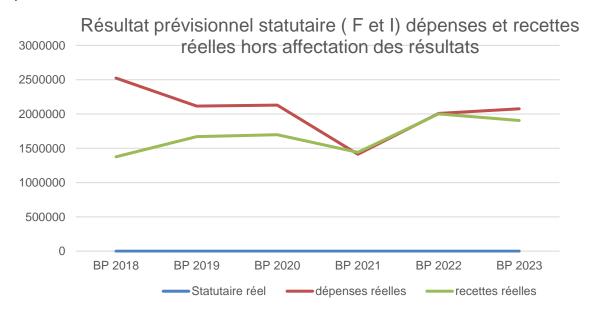


Débat d'orientations budgétaires 2024

Une structure support avec un équilibre financier à maintenir

L'équilibre de la partie statutaire (couvrant les dépenses fonctionnement courant de la structure, charges fixes et bâtiments et environ 74 % de l'équipe technique) financées par les contributions et la subvention de l'Etat est menacé par:

- Un effet « ciseaux » avec des charges fixes en progression et des recettes fixes depuis 2014
- Les effets de l'inflation: augmentations du point d'indice (+77k€ en 2024), l'augmentation des charges générales (+50k€)



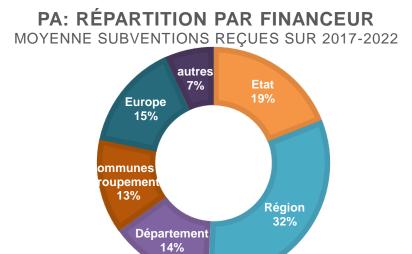


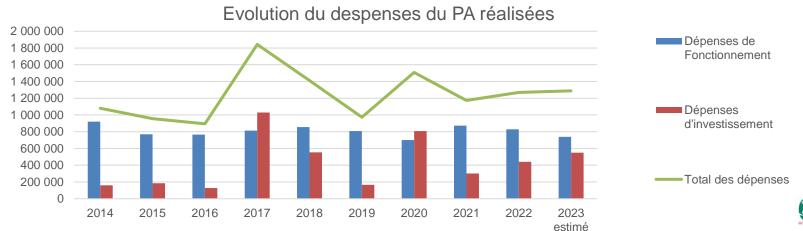
Débat d'orientations budgétaires 2024

Le programme d'actions

Le programme d'actions se construit avec le soutien de nos principaux financeurs que sont la Région, les Départements de l'Ardèche et de la Haute Loire, lignes Parc et ENS, et L'Etat avec les instances régionales, départementales, les agences et l'Europe.

Le programme d'actions 2024, devra prendre en compte, en particulier, le cadre du nouveau contrat triennal avec la Région, sur la ligne Parc et Natura 2000.







Débat d'orientations budgétaires 2024

Pour la construction du BP 2024

- Des fonctions support maitrisées, adaptées avec l'enjeu d'évolution des contributions statutaires pour maintenir une capacité de financement,
- Un programme d'actions 2024, coconstruit avec nos partenaires financiers : convention triennale avec la Région, intégration des sites N2000 du territoire,...
- Un faible taux d'endettement
- Contrôle de l'équilibre entre les sections: entre les reports de résultats à intégrer et écritures d'ordre



Débat d'orientations budgétaires 2024

Le Code général des collectivités territoriales fait obligation d'organiser, dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif, un débat d'orientations budgétaires (DOB). Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, et de dégager les priorités budgétaires 2024 sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

Le projet de rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour l'année 2024 a été annexé au dossier de séance

Le Président propose :

- DE PRENDRE ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024, sur la base du rapport présenté en séance,
- D'AUTORISER le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.



Ouverture par anticipation des crédits en investissement pour l'exercice 2024

Afin de mandater des factures d'investissement avant le vote du budget 2024, le Code général des collectivités territoriales permet d'autoriser l'ouverture exceptionnelle de crédits d'investissement à hauteur de 25% des crédits de l'année 2023

=> Proposition d'approuver l'ouverture par anticipation des crédits en investissement pour l'année 2024 comme suit :

Chanitra	Article	Crédits votés en	Crédits ouverts par
Chapitre	Article	2023	anticipation en 2024
	2031 - Frais d'études	27 347,75 €	6 836,93 €
20 - Immobilisations	2051 - Concessions, droits similaires	145 094,00 €	36 273,50 €
incorporelles	2088 - Autres immobilisations corporelles	20 030,00 €	5 007,50 €
	TOTAL 20	192 471,75 €	48 117,93 €
	21351 - Installations générales, bâtiments publics	283 681,00 €	70 920,25 €
	2145 - Constructions sol autrui, installations générales	90 190,05 €	22 547,51 €
21 - Immobilisations	2158 - Autres installations, matériels, outillages techniques	100 213,00 €	25 053,25€
corporelles	21838 - Autre matériel informatique	10 850,00 €	2 712,50 €
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	3 000,00 €	750,00€
	2185 - Matériel de téléphonie	3 000,00 €	750,00€
	2188 - Autres immobilisations corporelles	10 778,00 €	2 694,50 €
	TOTAL 21	501 712,05 €	125 428,01 €
	2312 - Agencements et aménagements de terrains	18 000,00€	4 500,00 €
23 - Immobilisations en	2314 - Constructions sur sol d'autrui	330 140,20 €	82 535,05 €
cours	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	7 000,00 €	1 750,00 €
	TOTAL 23	355 140,20 €	88 785,05 €



Demande d'affectation du premier acompte de la participation statutaire de la Région pour l'année 2024

- Dans l'attente du vote du Budget Primitif pour l'exercice 2024 et afin d'assurer le fonctionnement courant du PNR, il est proposé de solliciter d'ores et déjà le versement du premier acompte de la participation statutaire de la Région pour l'année 2024, représentant 50 % du montant versé en 2023, soit 361 464 euros
- Sous réserve de validation, cette demande pourrait être présentée lors de la première Commission permanente régionale de 2024

=> Proposition d'approuver la demande d'affectation du premier acompte de la participation statutaire de la Région pour l'année 2024, soit 361 464 euros



=> Prochain Comité Syndical le jeudi 28 mars 2024 à Jaujac

Information importante :
dématérialisation des invitations et
des dossiers pour les prochains
comités sauf demande expresse
d'envoi postal



